



**FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS BATTLE HIP HOP**  
**Du 20 mai 2017 à Etaples-sur-mer – Salle des Oyats**

Nom du groupe : .....

Nom du professeur : .....

Catégorie :     Petits débutants     Grands débutants  
                    Confirmés

DANSEURS / DANSEUSES			
N°	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

**COORDONNEES DU GROUPE ET DU PROFESSEUR**

Adresse du cours de danse ou de l'association dont le groupe est affilié :

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone portable du groupe : .....

E-mail : .....

Facebook du groupe ou de l'association : .....

Adresse pour toute correspondance, si différente de l'association :

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

## GROUPE

*Présentation du groupe en quelques mots (année de création, jour de répétition, etc..) :*

.....  
.....  
.....  
.....

Fiche à retourner dûment complétée au **plus tard le vendredi 5 mai 2017** (cachet de la poste faisant foi), accompagnée :

- du règlement du CONTEST DANCE daté et visé (3 pages),
- du chèque de caution de 10€, à l'ordre de l'association Manifest'action

à l'adresse :

**Service Événementiel – Ville d'Etaples sur mer  
Hôtel de ville, place du général de Gaulle  
62630 Etaples sur mer**

Nom du responsable du groupe : .....

Date et signatures des participants :

*Signature d'un parent pour les participants de moins de 18 ans.*

# Règlement du concours BATTLE HIP HOP Samedi 20 Mai 2017

## Salle des Oyats à Etaples-sur-mer

### OBJET DU CONCOURS

La ville d'Etaples sur mer, en partenariat avec les associations « Manifest'Action », « AS'Art », « Boulogne Hip Hop Génération », « LyhaOrient'n Art », organise la troisième édition du **CONTEST 'DANCE**. Ce concours a pour but de favoriser à l'échelle régionale et au-delà, les rencontres et les échanges entre groupes de danseurs et danseuses amateurs.

### INSCRIPTION

L'inscription au Battle HIP HOP est gratuite, seul un chèque de caution de 10 € est demandé par groupe de participants. Les danseurs ne peuvent s'inscrire que dans une seule équipe à raison de trois danseurs maximum par équipe. La composition des équipes sélectionnées doit rester inchangée pendant toute la durée de l'opération. L'identité et les coordonnées de chaque participant doivent figurer sur la fiche d'inscription. Elle doit être obligatoirement signée par tous les participants.

### DISPOSITIONS GENERALES

Le service événementiel de la ville d'Etaples sur mer centralise les inscriptions et organise les sélections après réception des dossiers complets composés des pièces suivantes :

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Règlement signé

L'espace scénique est commun à l'ensemble des équipes.

La diffusion sonore sera assurée par un technicien son le jour du Battle.

Chaque participant s'engage à respecter les personnes et à ne pas entraver le bon déroulement de l'action. En cas d'infraction, la sanction encourue est l'élimination immédiate de l'ensemble du groupe du Battle chorégraphique.

### AUTORISATIONS

En signant la fiche d'inscription, le participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et autorise le service événementiel de la ville d'Etaples sur mer ainsi que les associations partenaires à filmer, à photographier les prestations scéniques effectuées dans le cadre du Battle hip hop et à utiliser ces images pour la réalisation d'une vidéodestinée à la communication de l'opération et à des expositions photographiques ultérieures. Ces images seront diffusées librement sur le site de la ville d'Etaples sur mer et la page Facebook de la ville, une vidéo sera diffusée sur Facebook et sur la plateforme Dailymotion.

### DEROULEMENT

Les participants au Battle chorégraphique hip hop pourront se présenter, s'entraîner et répéter une heure avant le battle sur le lieu de l'événement.

### INSCRIPTION

Seuls pourront participer au concours, les groupes ayant retourné avant la date limite de clôture des inscriptions (le vendredi 5 mai 2017), leur bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du présent règlement, daté et visé et du chèque de caution. (Celui-ci vous sera restitué le jour du concours, à défaut encaissé pour toute annulation).

### DECISION DU JURY

Le jury est composé de trois personnes, professionnels de la danse.

Le jury évalue les prestations et désigne les qualifiés pour les phases suivantes selon des critères de notation prédéfinis.

Les décisions du jury concernant les attributions de prix sont sans appel. A l'issue du concours, le jury prononcera les résultats après délibérations.

### LES PRIX

Selon les décisions du jury, les premiers de chaque catégorie se verront remettre un prix. Les prix étant remis à l'annonce des résultats, il est demandé à chaque groupe de s'y présenter.

## DROIT D'INSCRIPTION ET ANNULATION

Une caution de 10€ par groupe est demandée à l'inscription, par chèque à l'ordre de l'association Manifest'action qui ne sera encaissée qu'en cas d'annulation qu'importe le motif, même valable. Les danseurs et danseuses doivent se munir de leur carte d'identité le jour du concours.

## EXCLUSION

Il est important que le silence et la discrétion soient respectés pendant les chorégraphies. Il est impératif de ne causer aucune nuisance dans la salle ou proche de la scène pendant le concours, ceci dans le souci du respect mutuel dû aux groupes pendant leur prestation.

Les groupes qui manifesteraient des agissements blâmant envers les autres groupes avant, pendant et après leur passage, seront éliminés d'office. Le non-respect des dispositions du présent règlement entraînera l'élimination du groupe. L'organisation se réserve également le droit d'arrêter le concours en cas de non-contrôle des groupes.

## HYGIENE

Des loges seront mises à disposition des groupes, le responsable du groupe se devra de les rendre dans l'état de propreté dans lequel elles lui ont été attribuées, dans le cas contraire la caution pourra être encaissée.

## INFORMATIONS GENERALES

Le **CONTEST DANCE** se déroulera le Samedi 20 Mai 2017 à la Salle des Oyats, rue des oyats 62630 ETAPLES-SUR-MER.

- Date limite d'inscription : le **Vendredi 5 mai 2017** cachet de la poste faisant foi.
- Accueil des candidats : le samedi 20 Mai 2017 à partir de **13h00**.
- Ouverture des portes au public : **L'accueil du public** se fera à partir de **13h30**.
- Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours par manque de participants et donc les chèques de cautions seront restitués.
- Les professeurs ainsi que les candidats sont invités à entrer gratuitement à la soirée du CONTEST DANCE. Un badge pour les professeurs ainsi qu'un tampon pour les participants leur sera remis.
- Les organisateurs du concours, déclinent toute responsabilité en cas de vol, préjudice quel qu'il soit, envers les candidats, les professeurs, ou le public.

Tarif d'entrée au public : 3€ / Une buvette et petite restauration sur place est prévue.

**NB** : ces informations générales seront susceptibles d'être légèrement modifiées (notamment au niveau des horaires d'ouverture des portes), en fonction du nombre de participants, les horaires définitifs vous parviendront au plus tard fin avril 2017.

Pour nous contacter :

Mairie d'Étaples-sur-mer : Service Communication & Événementiel ☎ 03 21 89 62.51

Mail : [communication@etaples-sur-mer.net](mailto:communication@etaples-sur-mer.net) / portable : 06.25.11.03.50

Site : [www.etaples-sur-mer.net](http://www.etaples-sur-mer.net) Page Facebook : ville d'Étaples sur mer

Association Manifest'action : Sébastien ☎ 06.74.00.87.84

Association AS'Art : Marine ☎ 07 50 43 43 53 – Facebook : Marine VIGNERON

Association LyhaOrient'n Art : [contact@lyhaorient-art.com](mailto:contact@lyhaorient-art.com) Karène ☎ 06 81 30 71 87

---

Date :

Signature des participants : Précédée de la mention « lu et approuvé »